



Règlement du concours vidéo « Ma formation en agro-alimentaire » Edition 2022

ARTICLE 1 : ORGANISATEUR

L'IFRIA BFC (ci-après « l'organisateur ») organise un concours vidéo intitulé « Ma formation en agro-alimentaire » dont les gagnants seront déterminés selon les conditions définies ci-après.

Ce concours se déroulera du 08 janvier au 31 mars 2022.

Les modalités du concours sont accessibles sur le site <http://www.ifria-bfc.fr> et s'appliquent dès le 19 novembre 2021.

ARTICLE 2 : PARTICIPATION

2.1 CONDITIONS DE PARTICIPATION AU CONCOURS

Le concours est ouvert à tous les apprentis inscrits à l'IFRIA BFC à la date d'ouverture du concours, majeurs ou mineurs avec autorisation d'un représentant légal, sur courrier libre.

La participation se fait sous l'entière responsabilité des participants. Une seule participation par personne ou par équipe de deux auteurs-réalisateurs au maximum est admise. Un même participant ne peut candidater qu'une seule fois par édition.

2.2 MODALITES DE PARTICIPATION AU CONCOURS

Pour participer au concours vidéo « Ma formation en agro-alimentaire », les candidats devront, seul ou en équipe de deux personnes maximum :

- avant le 05 décembre 2021, s'inscrire au concours via ce formulaire : <https://forms.gle/6URdvEpiVkc3oZ8S6>
- réaliser une vidéo, d'une durée minimale de 60 secondes et d'une durée maximale de 180 secondes, permettant de présenter leur formation en agro-alimentaire,
- déposer leur vidéo avant le 08 janvier 2022 en l'envoyant via WeTransfer à l'adresse c.chevauchet@ifria-bfc.fr.

Toute fausse déclaration entraîne l'élimination immédiate du concours.

Les vidéos dont la durée est inférieure à 60 secondes ou supérieure à 180 secondes seront sanctionnées par des points de pénalités définis lors du jury du concours.

L'objectif principal de la vidéo est de présenter son parcours de formation en agro-alimentaire en apprentissage et de le valoriser pour attirer des candidats sur cette formation.

Il est possible d'évoquer la formation en centre de formation et / ou le travail en entreprise.

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

ARTICLE 3 : VALIDITE DES VIDEOS

Chaque candidat s'engage à ce que les vidéos publiées dans le cadre de ce concours soient impérativement des créations personnelles, originales, et libres de tout droit de quelque nature que ce soit.

Les droits d'auteur et droits à l'image et à la voix doivent être respectés.

Les participants reconnaissent que toute personne figurant sur les vidéos et dont le visage peut être identifié a donné préalablement son autorisation expresse (ils doivent être en mesure de fournir ces autorisations sur simple demande de l'organisateur). Un modèle de formulaire d'autorisation est disponible sur <http://www.ifria-bfc.fr>

Les prises de vue en entreprise ou dans les établissements d'enseignement devront faire l'objet d'une autorisation expresse des responsables. Un modèle de formulaire d'autorisation est disponible sur <http://www.ifria-bfc.fr>

Les bandes son utilisées doivent impérativement être des musiques libres de droit.

Dans le cadre de ce concours, les participants s'interdisent formellement à publier ou partager :

- tout élément protégé par les droits de propriété intellectuelle ou industrielle appartenant à tout tiers sans l'obtention d'une autorisation préalable et certaine.
- toute vidéo à caractère violent, pornographique, raciste, xénophobe, pédophile ou portant atteinte aux mineurs.
- tout contenu jugé diffamatoire, discriminatoire, injurieux, irrespectueux, inadapté, déplacé ou non conforme au respect de l'individu, des établissements d'enseignement d'accueil et des entreprises d'accueil.
- tout contenu faisant la promotion d'une marque ou autre ne s'inscrivant pas dans l'esprit du concours.

La langue employée devra être exclusivement le français.

Les vidéos peuvent être filmées et réalisées à l'aide de tout équipement (smartphone, tablette, appareil photo, caméscope...). Elles devront être transmises au format MP4 exclusivement.

Les frais éventuels liés à la production des vidéos dans le cadre de ce concours resteront à la charge exclusive des participants.

Pour leur bonne identification, les vidéos devront faire apparaître dans un générique de début ou de fin :

- les logos de l'IFRIA BFC et de l'établissement d'accueil,
- l'identité des réalisateurs (sous forme prénom et nom, ou prénom et initiale du nom),
- la date de création.

ARTICLE 4 : MODALITES DE SELECTION DES LAUREATS

Les gagnants du concours vidéo « Ma formation en agro-alimentaire » seront désignés uniquement parmi les participants ayant posté une vidéo dans le respect des règles énoncées ci-dessus.

La détermination des lauréats s'établit sur 3 phases :

- **Phase 1 : Inscription et dépôt des vidéos - du 19 novembre 2021 au 08 janvier 2022**

Les candidats doivent s'inscrire avant le 05 décembre 2021 et transmettre leur vidéo avant le 08 janvier 2022 (voir article 2.2). L'organisateur se réserve le droit d'accepter ou non les vidéos déposées après cette date.

Un email de confirmation de bonne réception du fichier vidéo sera adressé à l'expéditeur.

- **Phase 2 : Vote du jury - du 08 au 20 janvier 2022**

Les vidéos reçues seront, dans un premier temps, visualisées par l'équipe de l'IFRIA BFC qui vérifiera le respect des modalités de participation définies dans l'article 2 et des critères de validité des vidéos définies dans l'article 3.

Un jury composé de membres de l'IFRIA BFC et de représentants de l'équipe pédagogique sera établi pour chaque catégorie. Les sept catégories définies sont les suivantes :

- Titres professionnels CEA et EMI
- BTS Bioqualité
- BTS Sciences et technologies des aliments
- DUT Génie biologique option industries alimentaires et biologiques
- LP ADMIR
- LP MPIAA
- Ingénieur AgroSup Dijon spécialité agro-alimentaire

Chacune des vidéos sera visionnée et notée en respectant différents critères d'évaluation (la grille d'évaluation est jointe en annexe du règlement du concours). Les jurys effectueront un classement des vidéos entre le 08 et le 20 janvier 2022. Deux vainqueurs seront désignés par catégorie.

Les décisions des jurys sont sans appel. Les jurys se réservent le droit de ne récompenser aucune vidéo s'ils jugent la qualité globale des vidéos reçues insuffisante. Les jurys n'ont pas à justifier de leurs décisions auprès des participants.

- **Phase 3 : Vote du public - du 20 janvier au 31 mars 2022**

Les vidéos retenues seront diffusées via la chaîne YouTube de l'IFRIA BFC, relayée sur le site internet de l'IFRIA BFC et la page Facebook. Elles pourront également être partagées sur les réseaux sociaux par leurs réalisateurs.

Un prix spécial sera discerné à la vidéo qui obtiendra le plus grand nombre de like entre le 20 janvier et le 31 mars 2022.

ARTICLE 5 : DOTATIONS

5.1 DESIGNATION DES DOTATIONS

- **Dotations par vote du jury**

Les lots attribués sont ainsi définis pour chaque catégorie :

- 1^{er} prix : un bon d'achat d'une valeur de 200 € (ou deux bons d'achat d'une valeur de 100 € pour les équipes de deux réalisateurs)
- 2^e prix : un bon d'achat d'une valeur de 100 € (ou deux bons d'achat d'une valeur de 50 € pour les équipes de deux réalisateurs)

Les dotations offertes sont nominatives et ne peuvent donner lieu de la part des gagnants à un remboursement en espèce ou contrepartie de quelque nature que ce soit, ni être remplacées par une autre dotation de valeur équivalente.

Pour toute vidéo répondant aux critères définis dans l'article 3 et non récompensée par le jury, un lot de consolation d'une valeur de 30 € en bon d'achat sera alloué aux participants (ou deux bons d'achat d'une valeur de 15 € pour les équipes de deux réalisateurs).

- **Dotations par vote du public**

Un prix différé sera discerné à la vidéo ayant cumulé le plus de like sur YouTube, toutes catégories confondues, sous forme d'un bon d'achat de 200 € (ou deux bons d'achat d'une valeur de 100 € pour les équipes de deux réalisateurs).

La dotation par vote du public est cumulable avec la dotation allouée par le jury.

5.2 ANNONCE DES GAGNANTS

L'annonce des gagnants sera publiée sur les pages Facebook et LinkedIn de l'IFRIA BFC ainsi que sur le site <http://www.ifria-bfc.fr> :

- à partir du 21 janvier 2022 pour le vote du jury,
- à partir du 1^{er} avril 2022 pour le vote du public.

5.3 REMISE DES DOTATIONS

Les dotations seront remises aux gagnants et participants en mains propres, dans les locaux de l'IFRIA BFC (Cité de l'alternance – 11, rue Edgar Faure à Dijon), à compter d'avril 2022.

En fonction de la situation sanitaire, des adaptations pour la remise des dotations pourront être envisagées (envois postaux, remise en mains propres à un tiers,...).

ARTICLE 6 : UTILISATION DES DONNEES

Par le seul fait de leur inscription, les participants acceptent formellement l'exploitation des vidéos à titre gratuit par l'organisateur et ses partenaires. Les vidéos pourront être exploitées en intégralité ou en partie (l'organisateur pourra extraire une image fixe ou une partie des vidéos). Ces données pourront être reproduites, adaptées et publiées on-line et off-line gratuitement à des fins promotionnelles par l'IFRIA BFC et ses partenaires pour une durée de 10 ans.

Les participant(e)s déclarent :

- Accepter de céder leurs droits aux images et aux voix les représentants et contenues dans les vidéos qui participent au concours vidéo « Ma formation en agro-alimentaire »,
- Ne pas avoir cédé le droit de les exploiter à des tiers,
- N'exercer aucune démarche de revendication ou de réclamation, que ce soit pour la propriété des vidéos, des images ou parties extraites, ou des photographies les représentant, à l'encontre de l'IFRIA BFC ou de ses partenaires, pendant la durée de cession des droits.

Conformément à la réglementation « informatique et libertés » en vigueur, les participants au concours bénéficient auprès de l'organisateur d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation ou d'opposition sur leurs données personnelles en s'adressant à : contact@ifria-bfc.fr

ARTICLE 7 : MODIFICATION, ANNULATION

L'organisateur se réserve le droit d'écourter, de prolonger, de modifier, de différer ou d'annuler le concours ou certaines de ses phases si des circonstances exceptionnelles ou indépendantes de sa volonté l'exigeaient. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Toute modification fera l'objet d'un avenant et sera également mis en ligne sur <http://www.ifria-bfc.fr>.

L'IFRIA BFC déclinera toute responsabilité en cas de mauvaise réception ou de non-réception des données d'inscription ou des vidéos, qu'elle que soit la raison.

ARTICLE 8 : ACCESSIBILITE DU REGLEMENT

Le présent règlement est consultable en intégralité sur le site <http://www.ifria-bfc.fr>.

Ce règlement et ses éventuels avenants peuvent être consultés, téléchargés ou imprimés à tout moment ou être envoyés gratuitement par email sur simple demande à contact@ifria-bfc.fr

Toute participation au concours entraîne l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement, sans restriction ni réserve.

ARTICLE 9 : CONTACT

IFRIA BFC

Céline CHEVAUCHET, responsable Pôle apprentissage
Tél. 03 80 39 69 17 - c.chevauchet@ifria-bfc.fr

ANNEXE

Grille d'évaluation des vidéos

	EXCELLENT	SATISFAISANT	INSATISFAISANT
Contenu (8 points)			
Pertinence de la vidéo par rapport au thème du concours	La vidéo répond entièrement aux objectifs (4 points)	La vidéo répond partiellement aux objectifs (2 points)	La vidéo ne répond pas aux objectifs (0 point)
Richesse et exactitude des contenus	Le contenu et les propos sont très complets (2 points)	Le contenu et les propos sont suffisants (1 point)	Le contenu et les propos sont incomplets (0 point)
Compréhension générale	L'idée est très clairement exposée (2 points)	L'idée est clairement exposée (1 point)	L'idée n'est pas clairement exposée (0 point)
Créativité (6 points)			
Mode de traitement du sujet	L'angle d'approche du sujet est très pertinent (3 points)	L'angle d'approche du sujet est pertinent (1,5 point)	L'angle d'approche du sujet n'est pas pertinent (0 point)
Originalité et créativité	De nombreux éléments créatifs sont présents (3 points)	Quelques éléments créatifs sont présents (1,5 point)	Il n'y a pas d'élément créatif (0 point)
Technique (3 points)			
Qualité technique de la vidéo	La réalisation technique est très bonne (2 points)	La réalisation technique est bonne (1 point)	La réalisation technique n'est pas réussie (0 point)
Qualité de l'interprétation	Le scénario est pertinent et la diction est très claire (1 point)	Le scénario est assez pertinent et la diction est plutôt claire (0,5 point)	Le scénario n'est pas pertinent et/ou la diction n'est pas claire (0 point)
Appréciation générale (3 points)			
Appréciation personnelle des membres du jury	La vidéo est très appréciée (3 points)	La vidéo est partiellement appréciée (1,5 point)	La vidéo n'est pas appréciée (0 point)
Pénalités	Durée non respectée		2 points en moins